

Séance du 12 mars 2015 à 20h30

L'an deux mille quinze et le douze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabien VALLÉE, Maire.

Présents	Mmes/Mrs : VALLÉE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON, DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, POCHET, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET (arrivé à 21h15), GUILLOT, BADDOUR, GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER, FARGET et LAURENT.
Absents	Mrs CIRET (arrivé à 21h15) et DELORME
Pouvoir	Bruno CIRET a donné pouvoir à Fabien VALLÉE jusqu'à 21h15
Secrétaire de séance	Nathalie POULAIN

F. VALLÉE a procédé à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués.  
Une liste d'émargement a aussi constaté la présence des conseillers municipaux.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2014.

**Vote :**

**POUR** : 21 (VALLÉE (+PV), BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON, DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, POCHET, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, GUILLOT, et LAURENT).

**CONTRE** : 03 (MEYNADIER, LECLERCQ et FARGET)

**ABSTENTIONS** : 02 (BADDOUR, GOULLIEUX)

Adopté à la majorité

**Affaire n° 01 : Débat d'Orientations Budgétaires 2015 (D.O.B.)  
Délibération 2015-0001**

*VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la commission communales des finances en date du 16 février 2015,*

*CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2015 telles que précisées dans la note de présentation.

*21h15 – Arrivée de Bruno CIRET*

**Le CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,  
**DÉCLARE** avoir procédé au débat d'orientations budgétaires 2015

Adopté à l'unanimité

**Affaire n° 02 : Fixation des tarifs des droits d'inhumation****Délibération 2015-0002**

VU l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances en date du 16 février 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les tarifs des droits d'inhumation suivant le tableau ci-dessous, à compter du 01<sup>er</sup> avril 2015 :

<b>DROITS D'INHUMATION</b>	<b>TARIFS</b>
Exhumation par corps en fosse (cercueil en supplément)	<b>20,00 €</b>
Ouverture de caveau provisoire ou particulier	<b>20,00 €</b>
Droit de séjour en caveau provisoire (par jour)	<b>1,50 €</b>

Adopté à l'unanimité

**Affaire n° 03 : Fixation des tarifs des concessions cimetières****Délibération 2015-0003**

VU l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances en date du 16 février 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les tarifs des concessions cimetière et columbarium suivant le tableau ci-dessous, à compter du 01<sup>er</sup> avril 2015,

<b>CATEGORIE</b>	<b>Tarifs</b>
Cinquantenaire	<b>300,00 €</b>
Trentenaire	<b>230,00 €</b>
Temporaire	<b>120,00 €</b>

<b>Case COLUMBARIUM ou CAVURNES</b>	<b>Tarifs</b>
15 ans	<b>300,00 €</b>
30 ans	<b>600,00 €</b>

*Les tarifs de renouvellement des cases seront identiques à l'achat.*

**VOTE :**

**POUR** : 21 (VALLÉE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON, DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, POCHET, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT, et LAURENT).

**CONTRE** : 05 (GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER, FARGET et BADDOUR). Ces cinq élus indiquent qu'ils sont contre l'augmentation des concessions (catégories cinquantenaire, trentenaire et temporaire)

**ABSTENTION** : 00

Adopté à la majorité.

**Affaire n° 04 : Fixation des tarifs des vacations funéraires****Délibération 2015-0004**

VU la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire

VU la note du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales du 23 décembre 2008, concernant l'évolution de la législation funéraire et plus précisément la réforme des vacations funéraires.

VU l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances en date du 16 février 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de maintenir à **20,00 €** le tarif des vacations funéraires, à compter du 01<sup>er</sup> avril 2015.

Adopté à l'unanimité

Compte rendu du conseil municipal



**Affaire n° 05 : Fixation des tarifs des droits de place et stationnement des forains**  
**Délibération 2015-0005**

*VU l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances en date du 16 février 2015,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les tarifs des droits de place et de stationnement, à compter du 01<sup>er</sup> avril 2015 :

- Droit de place et de stationnement des camions assurant une vente sur le domaine public
- Droit de place et stationnement des forains :

Le mètre linéaire	5,00 €
Le mètre carré	3,00 €

- Droit d'occupation des sols pour terrasses :

Tarif	190,00 €
-------	----------

**VOTE :**

**POUR** : 21 (VALLÉE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON, DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, POCHET, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT, et LAURENT).

**CONTRE** : 04 (GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER et BADDOUR).

**ABSTENTION** : 01 (FARGET)

Adopté à la majorité.

**Affaire n° 06 : Fixation des tarifs des locations des salles communales**  
**Délibération 2015-0006**

*VU l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances en date du 16 février 2015,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les tarifs de location des salles communales, à compter du 01<sup>er</sup> avril 2015, de la manière suivante :

	Particuliers de la commune	Particuliers hors commune	Redevance chauffage du 01/10 au 30/04
<b>Salle de la Mairie annexe</b> Courcelles Sous Jouarre de 09h à 20h	105,00 €	375,00 €	40,00 €
Salle polyvalente, Rue de la Chapelle			
▪ 1 week end normal (2 jours)	300,00 €	750,00 €	100,00 €
▪ Long week end (3 jours)	400,00 €	950,00 €	100,00 €

**CAUTION Particuliers et Associations pour la salle polyvalente**

- Montant de la caution de nettoyage et matériel : 1 000,00 €

**VOTE :**

**POUR** : 21 (VALLÉE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON, DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, POCHET, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT, et LAURENT).

**CONTRE** : 05 (GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER, FARGET et BADDOUR).

**ABSTENTION** : 00

Adopté à la majorité.

**Affaire n° 07 : Fixation du tarif de location de matériel (tables et chaises)**

**Délibération 2015-0007**

*VU l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances en date du 16 février 2015,  
Considérant les fréquentes demandes des administrés de mise à disposition de matériel de type (tables et chaises), il a été  
décidé de le proposer en location. L'enlèvement et la restitution du matériel est à la charge du loueur.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**FIXE** le tarif de location de matériel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, comme suit :

- Chaise (ancien matériel de la salle polyvalente) : **1,00 €** l'unité
- Table (ancien matériel de la salle polyvalente) : **5,00 €** l'unité

*Enlèvement et restitution sur place à la charge du loueur*

**FIXE** le tarif de détérioration ou le matériel non restitué comme suit :

- Chaise : **15,00 €** l'unité
- Table : **50,00 €** l'unité

Adopté à l'unanimité

**Affaire n° 08 : Participation aux frais d'entretien du cimetière communal par la ville de SEPT-SORTS pour 2015**

**Délibération 2015-0008**

*VU l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances en date du 16 février 2015,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer le tarif de la participation annuelle de la commune de SEPT SORTS pour l'entretien du cimetière communal soit : **800,00 €** pour l'année 2015

**AUTORISE** le recouvrement auprès de la commune concernée.

Adopté à l'unanimité

**Affaire n° 09 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2014 / 2015**

**Délibération 2015-0009**

*VU l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances en date du 16 février 2015,  
VU la délibération n°2014-030 du 06 mai 2014 fixant à 600,00 € par enfant la participation financière annuelle pour  
l'année scolaire 2013/2014*

*CONSIDÉRANT que chaque année, le conseil municipal doit fixer la participation financière annuelle demandée aux  
communes, pour les enfants scolarisés à Jouarre domiciliés hors commune*

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer à **600,00 €** la participation financière annuelle par élève pour l'année scolaire 2014/2015.

**AUTORISE** le recouvrement auprès des communes intéressées

Adopté à l'unanimité

**Affaire n° 10 : Approbation de la liste des marchés publics conclus en 2014****Délibération 2015-0010**

*Monsieur le Maire expose à l'Assemblée présente, qu'en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, il est nécessaire de publier la liste des marchés conclus l'année précédente.*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la publication de la liste des marchés publics conclus entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014.

**LISTES DES MARCHES PUBLICS CONCLUS en entre le 01<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014**

*(Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices)*

**Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe compris entre 20.000 et 89.999,99 € HT**

- Aucun marché conclu en 2014

**Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe compris entre 90.000 et 5.185.999,99 € HT**

Référence	Objet du marché	Prix	Date de signature	Attribution – raison sociale et code postal du titulaire
2014-TR-	Contrat de voirie – Renouvellement d'un an	150.000 € HT	03/10/2014	Société WIAME -77260 La Ferté sous Jouarre

**Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe compris supérieur à 5.186.000 € HT**

- Aucun marché conclu en 2014

**Marchés publics de fournitures d'un montant hors taxe compris entre 20.000 et 89.999,99 € HT**

- Aucun marché conclu en 2014

**Marchés publics de fournitures d'un montant hors taxe compris entre 90.000 et 206.999,99 € HT**

- Aucun marché conclu en 2014

**Marchés publics de fournitures d'un montant hors taxe supérieur à 207.000 € HT**

- Aucun marché conclu en 2014

**Marchés publics de services d'un montant hors taxe compris entre 20.000 et 89.999,99 € HT**

- Aucun marché conclu en 2014

**Marchés publics de services d'un montant hors taxe compris entre 90.000 et 206.999,99 € HT**

- Aucun marché conclu en 2014

**Marchés publics de services d'un montant hors taxe supérieur à 207.000 € HT**

- Aucun marché conclu en 2014

Adopté à l'unanimité

**Affaire n° 11 : Demande de subventions (DETR) – Système de vidéo-protection****Délibération 2015-0011**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU que la commune est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;*

*CONSIDÉRANT que le système de vidéo-protection situé place Auguste Tinchant est devenu obsolète ;*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** d'approuver le programme suivant :

Installation d'un système de vidéo-protection

Coût total de l'opération sur présentation de devis : 7.056 € HT

**SOLLICITE** l'aide financière de l'état à hauteur de 80 % du coût HT

**AUTORISE** le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du CMP

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette opération,

Adopté à l'unanimité

Compte rendu du conseil municipal



**Affaire n° 12 : Demande de subventions (DETR) – Projet d'acquisition d'un columbarium**  
**Délibération 2015-0012**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales*

*VU que la commune est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)*

*CONSIDÉRANT d'une part que l'ensemble des cases du premier columbarium ont été concédées, d'autre part, qu'il ne reste que six cases à concéder dans le deuxième columbarium*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** d'approuver le programme suivant :

Acquisition d'un columbarium

Coût total de l'opération sur présentation de devis : 11 949,50 € HT

**SOLLICITE** l'aide financière de l'état à hauteur de 35 % du coût HT

**AUTORISE** le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du CMP

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette opération,

Adopté à l'unanimité

**Affaire n° 13 : Changement d'affectation de locaux**  
**Délibération 2015-0013**

*VU l'avis favorable de la commission « tourisme » de la Communauté de communes du Pays fertois ;*

*VU l'avis favorable de la commission « administration générale » de la Communauté de communes du Pays fertois ;*

*VU la délibération n°S9-2014-0064 en date du 26 novembre 2014 de la Communauté de communes du Pays fertois (CCPF), modifiant ses statuts,*

*VU la délibération du conseil municipal de Jouarre n°2014-074 du 18 décembre 2014, relative à l'approbation du transfert de la compétence « Office du Tourisme » à la CCPF ;*

*CONSIDÉRANT l'objectif de fusionner les deux offices de tourisme de Jouarre et de La Ferté-sous-Jouarre pour mener une politique touristique cohérente à l'échelle de la communauté de communes du Pays fertois et de le mettre également au service des communes du territoire,*

*CONSIDÉRANT que le bureau d'accueil de l'Office du Tourisme intercommunal sera beaucoup plus visible au niveau de la Grande Place de Jouarre,*

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée, le projet de changement d'affectation de locaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADOpte** le changement d'affectation des locaux de la manière suivante, à compter du 01<sup>er</sup> avril 2015 :

- Le local situé au rez-de-chaussé du 05, Grande Place à Jouarre, est destiné à recevoir l'Office du Tourisme intercommunal géré par la CCPF.
- Le local la « Charretterie » aura pour destination d'accueillir un fonds de commerce dont l'activité devra être en adéquation avec l'activité touristique de la ville et/ou un espace culturel d'exposition.

**VOTE :**

**POUR** : 21 (VALLÉE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON, DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, POCHET, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT, et LAURENT).

**CONTRE** : 05 (GOULLIEUX, LECLERCQ, MEYNADIER, FARGET et BADDOUR).

**ABSTENTION** : 00

Adopté à la majorité.



**Affaire n° 14 : Adhésion au groupement de commande d'électricité en Seine et Marne mené par le SDESM**  
**Délibération 2015-0014**

*VU le code des marchés publics et son article 8 VII,*

*VU le code général des collectivités territoriales,*

*VU la délibération n°2014-163 du 15 décembre 2014 du comité syndical du SDESM,*

*VU l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,*

*CONSIDÉRANT que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,*

*CONSIDÉRANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine et Marne.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le programme et les modalités financières.

**ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande électricité annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité,

**AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Adopté à l'unanimité

**Affaire n° 15 : Soutien au projet de création d'une ZAE au lieu-dit les Effaneaux**  
**Délibération 2015-0015**

La commune de Jouarre est concernée par le projet de création d'une zone d'activités économiques au lieu-dit les Effaneaux qui compte 57 ha et dont les permis de construire et d'aménager sont en cours d'instruction par les services de l'Etat. Ce projet est mené depuis plusieurs années par le syndicat mixte Marne-Ourcq qui regroupe les CC de l'Ourcq et du Pays fertois, le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet pour les raisons suivantes :

- les Pays fertois et de l'Ourcq manquent cruellement d'emplois locaux qui réduiraient le caractère "dortoir" de nos communes rurales, imposant à des populations de plus en plus nombreuses des déplacements quotidiens fatigants et coûteux ;
- l'insuffisance du développement économique de nos territoires (fragilité de certaines entreprises comme l'imprimerie d'Ocquerre, manque de foncier sur le Pays fertois pour accueillir de nouvelles entreprises ou l'accroissement des existantes, faible volume général de l'activité économique actuelle) entraîne de nombreux et graves effets dommageables en termes de dynamisme, de création de richesses, de ressources pour les collectivités (CFE et taxes foncières), d'emplois induits, d'attractivité de notre secteur géographique pris en tenaille entre Marne-la-Vallée, Roissy, Meaux et Coulommiers.
- la création d'un pôle d'activités réduira les déplacements automobiles contribuant au développement durable.
- l'éloignement de la zone des secteurs habités garantit l'absence d'éventuelles nuisances automobiles ou sonores.
- le permis de construire et le projet présentent un équilibre intéressant entre zone PME/PMI et zone logistique, équilibre qui devra être absolument conservé.
- la démarche HQE engagée par l'aménageur FM Logistic constitue une garantie pour le respect environnemental des bâtiments, des aménagements et des abords.

La commune de Jouarre entend accompagner de façon déterminée ce projet d'envergure attendu par l'immense majorité des acteurs des territoires de l'Ourcq et du Pays fertois (élus, entreprises, particuliers à la recherche d'emplois, etc.) et apporte son soutien plein et entier à la réalisation de cette zone d'activités si prometteuse pour nos 41 communes.

Adopté à l'unanimité

**La séance est levée à 23h15.**



**Fabien VALLEE**  
**Maire de JOUARRE**

